

2021-2208
2022-10-24

HopGuard® 3 Qualité technique de l'ingrédient actif, Resine de Potassium Beta

Acaricide

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE
RECONDITIONNEMENT

Pâte

PRINCIPE ACTIF : Acides bêta du houblon (présent sous forme de sels de
potassium) 56,3 %

ATTENTION



POISON

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

**CONTENU NET – XY kg
LOT – Y00000**

Date de fabrication : JJ-Mois-AAAA / Pour de meilleurs résultats, utiliser
avant le : JJ-Mois-AAAA

Conserver à une température entre 15 et 25 °C (59 à 77 °F).

**Fabriqué pour : BetaTec par John I. Hass, Inc., Yakima,
Washington, USA**

BetaTec Hop Products, 5185 MacArthur Blvd, NW. Suite 300
Washington, DC, 20016

Tel : (202) 777-4800, Fax : (202) 777-4895

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

PRÉCAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS
Nocif si avalé.

CORROSIF pour les yeux.
NE PAS mettre en contact avec les yeux.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Durant toute manipulation, porter un équipement de protection oculaire tel qu'un écran facial ou des lunettes à coque, une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes.

RECOMMANDATIONS POUR LA SÉCURITÉ DE L'UTILISATEUR

Il incombe aux utilisateurs :

- de porter des gants résistants aux produits chimiques (p. ex. en nitrile) pour manipuler ce produit.
- de se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- d'enlever leurs vêtements immédiatement s'ils sont imbibés par le produit. Ils doivent ensuite se laver soigneusement la peau et enfiler des vêtements propres.
- de retirer l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Aussitôt que possible, les utilisateurs doivent se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalé. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles

cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MODE D'EMPLOI

Ce produit est destiné exclusivement à la fabrication des produits antiparasitaires homologués aux termes de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

ENTREPOSAGE

Conserver à une température entre 15 et 25 °C (59 à 77 °F).

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.